Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB30-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 30/2026

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 à 19H00

Date de convocation :	2 avril 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	2 avril 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, , Hélène PERRAUD, , Nathalie TACHET, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT

Étaient absentes : Mesdames Julie COLLOMBAT (donne pouvoir à Nathalie TACHET) et Virginie BLEUNVEN COSTE (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Monsieur Jérôme BOSSAY est désigné secrétaire de séance

Approbation de principe d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose :

VU La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que La commune de La Roche-Bernard souhaite renforcer sa capacité de prévention et de gestion des risques majeurs ;

CONSIDERANT que l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde permettra d'identifier les mesures nécessaires pour protéger la population, les biens et l'environnement en cas de crise ;

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

- **APPROUVE le principe de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour la commune**

- **AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation, y compris la consultation des services préfectoraux et des organismes compétents en matière de sécurité civile**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB30-DE

- **DECIDE que le PCS sera élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et avec la participation des services municipaux, des associations et des acteurs locaux concernés**

- **DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document et convention nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

